

Accord mécanisation (ex-Mediapost) de l'activité IP sur la modulation du temps de travail.

LA CGT SIGNE !



Depuis l'ouverture des négociations au mois de mai 2025, se sont déroulées plus d'une dizaine de réunions de négociation, dans le cadre du renouvellement de l'accord mécanisation en vigueur depuis 2000 à Mediapost.

Pour rappel les salariés concernés par cet accord représentent pour les agents de classe 1 et 2, 628 CDI dont 2 fonctionnaires et 172 CDD. 53 salariés en ce qui concerne les managers de classe 3 et 4.

La délégation CGT FAPT, après avoir recueilli l'ensemble des revendications des syndiqué(e)s et sympathisants tout au long des négociations et plus largement des salariés de la mécanisation, a continué sans relâche de porter leurs revendications et gagné des avancés, notamment ce qui concerne :

- La limitation du nombre de semaines consécutives en période haute, plus favorable que ce que prévoit le code du travail.
- Une meilleure cohérence des différentes périodes haute moyenne et basse
- Le maintien d'un système de prime de remplacement lorsque les préparateurs manutentionnaires (employé) viennent à remplacer un pilote machine (maitrise, cadre).
- La priorité faite aux préparateurs manutentionnaires ayant remplacé des pilotes machines lors des propositions de promotion ou d'évolution de poste.

Lors de la réunion conclusive qui s'est tenue le 8 juillet, **La CGT FAPT** a réussi à gagner et à relever encore le montant des primes de remplacement des pilotes machines par les préparateurs manutentionnaires. Après avis et consultation de l'ensemble de nos structures et syndicats départementaux (au travers de réunions et d'échanges avec les salarié-e-s), il a été décidé de signer l'accord mécanisation pour une durée de 2 ans

La signature de cet accord doit nous permettre à la fois de sécuriser les emplois, de vous accompagner au travers de l'évolution professionnelle de tous les salarié-es de la mécanisation pendant cette période.

Cependant, il nous faut aller encore plus loin, nous avons besoin de continuer de porter les revendications des salariés et de faire évoluer la situation de ces derniers, notamment, sur l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance professionnelle, notamment par des revalorisations salariales !



Pour toute information ou demande, vous pouvez joindre votre syndicat départemental de proximité ou contacter le référent National à l'adresse suivante
abdel.helala@cgt-fapt.fr

